



**DECISION DU BUREAU  
Séance du 21 mars 2024.**

Date de la convocation : 12/03/2024  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 13  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le mercredi 21 mars 2024,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à  
Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRE Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FEVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. RASPEAU Raoul, M. RIVAL Patrice, M. SARRALIE Claude, M. SAVIGNY Thierry, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. ALMERO Jean-Jacques, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. LASSERRE Marc.

**Pouvoirs :**

- M. BOUBE Patrick à M. RASPEAU Raoul ;
- M. ALMERO Jean-Jacques à M. CAZARRE Max.

**Décision n°BU202423 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur à L'ISLE-EN-DODON**

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Max CAZARRE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés.

**Vu** la consultation organisée par le SDEHG le 15 décembre 2023 selon la procédure d'Appel d'Offres ouvert pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur à L'ISLE EN DODON, passé en application de l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique, d'une durée de 24 mois.

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mars 2024 à 10H00 au SDEHG,

**Considérant** que la notation des offres des candidats selon les critères énoncés dans le Règlement de la Consultation est la suivante :

Désignation	ASCAUDIT	INDDIGO	ARRAGON	SERMET	BETEM	CYRIUS	OTEIS
Forfait €HT	74 410 €	92 950 €	109 450 €	109 679 €	99 000 €	121 550 €	161 000 €
Note prix sur 40 points	40	32	27	27	30	24	18
Note technique sur 60 points	49	55	46	43	40	40	29
Note globale sur 100	89	87	73	70	70	64	47
Classement des offres	1	2	3	4	4	5	6

### Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer et à notifier le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur à L'ISLE EN DODON au candidat le mieux-disant ASCAUDIT pour un montant global de 74 410 € HT, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,  
Le

28 MARS 2024

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>